

PUBLICATION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE : LA CCNR POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ref: CC/CP (22)3



Conformément au mandat donné par la [déclaration ministérielle](#) du 17 octobre 2018 à Mannheim, la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a élaboré une [feuille de route](#) visant à **mettre un terme, autant que possible, aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques du secteur imputables à la navigation intérieure d'ici 2050**, une vision à long terme qui est également partagée par l'Union européenne (UE).

S'appuyant sur l'[étude de la CCNR](#) sur la transition énergétique pour une navigation intérieure zéro émission, cette feuille de route doit être comprise comme le **principal instrument de la CCNR visant à atténuer le changement climatique, à favoriser la transition énergétique et à contribuer à la politique européenne de navigation intérieure**. Étant donné que cette transition énergétique constitue un défi crucial pour la navigation intérieure rhénane et européenne, l'objectif de cette feuille de route est de contribuer à la réduction des émissions de la navigation rhénane et intérieure en :

- établissant des voies de transition pour la flotte,
- suggérant, planifiant et mettant en œuvre des mesures adoptées directement ou non par la CCNR,
- assurant le suivi des objectifs intermédiaires et finaux fixés par la Déclaration de Mannheim.

La feuille de route vise à esquisser **deux voies de transition pour la flotte** (nouvelles constructions et bateaux déjà en service). Une **voie de transition conservatrice**, faisant principalement appel à des technologies matures et rentables à court terme, avec toutefois des incertitudes concernant la disponibilité de certains carburants, et une **voie plus innovante**, faisant principalement appel à des technologies encore en cours de développement, mais offrant un potentiel de réduction des émissions plus prometteur

à long terme. Les deux voies de transition sont suffisamment ambitieuses pour atteindre les objectifs de la déclaration de Mannheim. L'une des principales conclusions est **l'absence de solution technologique « universelle » (no « one size fits all »)** adaptée à tous les types de bateaux et tous les profils de navigation. Une approche technologiquement neutre semble donc pertinente pour réaliser la transition énergétique.

La CCNR a élaboré un **plan de mise en œuvre tenant compte des aspects économiques, techniques, d'infrastructure, sociaux et réglementaires**. Ce plan vise à suggérer, planifier et mettre en œuvre des mesures à adopter directement ou non par la CCNR, ainsi qu'à assurer le suivi des objectifs intermédiaires et finaux fixés par la déclaration de Mannheim. La CCNR s'engage à faire rapport d'ici 2025 sur l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route et sur la nécessité de l'actualiser ainsi que, si nécessaire, à réviser d'ici 2030 la feuille de route et le plan de mise en œuvre correspondant.

La CCNR espère que cette feuille de route contribuera à **développer une vision commune de la transition énergétique** et des défis qui lui sont associés au sein du secteur de la navigation intérieure, mais aussi à **susciter le soutien et l'acceptation des mesures politiques connexes**.

La feuille de route est accessible et téléchargeable en français, allemand, néerlandais et anglais sur le site internet de la CCNR, à l'adresse suivante : <https://feuillederoute.ccr-zkr.org>. Un document récapitulatif est également disponible sur la page dédiée à la feuille de route.

Bonne lecture !

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org